

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	IMMOIL-F30cc Art-No. N2673200
Fabricant / fournisseur	OLYMPUS EUROPA HOLDING GMBH Wendenstr. 14-18, D-20097 Hamburg Téléphone +49(0)40 23773-0, Fax +49(0)40 230761 E-Mail Andreas.Berg@Olympus-Europa.com Internet www.olympus-europa.com
Service des renseignements	Dr. A. Berg Corporate Environmental Management Téléphone +49(0)40 23773-5498 Fax +49(0)40 23773-505498
Renseignements en cas d'urgence	OLYMPUS EUROPA HOLDING GMBH Téléphone +49(0)40 237730 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.
Conditions d'utilisation recommandées	Huile pour microscope, de l'huile objectif à immersion

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R65

Phrases R

65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
717-74-8	211-941-3	1,3,5-triisopropylbenzène	ca. 10	Xn R65, R66, R67

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau pendant 15 mn.) et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

danger des aspirations

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'irritation des poumons, traiter d'abord avec de la Dexaméthasone en aérosol.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
brouillard d'eau

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
filtre A ou appareil respiratoire autonome

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/
durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc butyle, 0,7mm;480min;60 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de
protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection utilisés doivent satisfaire aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et la norme
EN374 qui en est déduite.

Le choix d'un gant de protection adapté à l'utilisation réelle dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres
propriétés de qualité souvent différentes d'un fabricant à l'autre.

Renseignez-vous chez le fabricant sur le temps de perméation exact du matériel des gants et respectez les indications
données.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat

visqueux

Couleur

incolore, limpide

Odeur

faiblement aromatique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	non applicable				
point d'ébullition	> 200 °C				
Point d'éclair	126 °C				
Auto-inflammation	392 °C				
Densité	0,9126 g/cm ³	15 °C			
Solubilité dans l'eau					insoluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources de chaleur, de flammes nues et les sources d'inflammation.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Caléfaction

Matières à éviter

Éviter le contact avec des oxydants forts
Tenir à l'écart de la chaleur
Réagit au contact des agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux

Concernant d'éventuels produits de décomposition, voir paragraphe 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Constatations empiriques

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations
L'ingestion du produit peut provoquer une irritation des muqueuses de l'estomac, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
La respiration de produits de décomposition thermiques sous forme de vapeur, de brouillard ou de fumée peut nuire à la santé.

Remarques générales

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du code de déchets s'effectue en conformité avec les règlements EAK liée à la branche et au procédé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif

Phrases R

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
59 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

.
.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.